

janvier 2018

Infos Fay

Le Bulletin communal



› Différents événements à Fay

Infos pratiques de la commune de Fay

► PERMANENCES MAIRIE :

Lundi / Mardi / Mercredi / Jeudi
/ Vendredi / Samedi : 9h à 12h
Tél. 02.43.88.80.09
Mail : mairie-fay@wanadoo.fr
Site : www.commune-fay.fr
Permanence du maire et des élus :
sur rendez-vous.

► ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES :

Lundi / Mardi / Jeudi /
Vendredi : 15h45 à 16h45

► GARDERIE MUNICIPALE :

Lundi / Mardi / Jeudi / Vendredi
7h40 à 8h50 et 16h45 à 18h15
Mercredi de 12h00 à 12h30

► RECENSEMENT CITOYEN :

Les jeunes atteignant 16 ans en 2018 devront se faire recenser à la mairie de leur domicile dans les 3 mois qui suivent leur anniversaire. Une attestation leur sera remise, celle-ci sera indispensable lors d'examens, permis de conduire, bac, concours.

► RECENSEMENT POPULATION

du 18 janvier au 17 février 2018

la commune de Fay va procéder au recensement de sa population.

C'est madame Karine LEFEBVRE qui est en charge de vous remettre une notice permettant de répondre par internet au questionnaire en ligne sur le site www.le-recensement-et-moi.fr

Pour les personnes qui ne peuvent pas répondre par internet, il sera remis un questionnaire papier, une feuille de logement et autant de bulletins individuels que de personnes dans le foyer.

► SITE INTERNET



Quelle que soit la version, ordinateur, tablette ou mobile, retrouvez tout ce qui concerne votre commune :

la vie municipale, associative, pratique ; l'Enfance/Jeunesse.

Vous pouvez aussi consulter l'agenda, suivre les dernières actualités.

www.commune-fay.fr

► SETRAM



Depuis septembre 2017, le service transport (Bus + Tram) a évolué. La commune est desservie par la ligne 32.

Des horaires ont été rajoutés.
La liaison entre Fay et Le Mans s'effectue

à Le Mans gare sud (en passant par Pruil-lé-le-Chétif).

Ce nouvel itinéraire permet de rejoindre le réseau Tram à Le Mans gare qui est le point central des lignes T1, T2 et T3.

Les lignes scolaires, jusqu'à présent réalisées par le département, sont dorénavant sous la compétence de Le Mans Métropole. Les élèves habitant Fay doivent prendre un abonnement Setram.

Direction Malraux **Ligne scolaire 86**

Direction Vieux Colombier **Ligne scolaire 87**

La ligne TIS qui passe dans votre commune est accessible par tous avec un titre Setram. **Ligne 7**

Retrouvez toutes les infos sur

www.commune-fay.fr rubrique : Transports.

► LA P'TITE BIBLI FAYARDE



Installée devant la mairie, elle permet aux amateurs de lecture de prendre un livre, le redonner, d'en découvrir un autre. Tout le monde peut profiter de ce système d'échange

et de partage, les livres n'étant pas récupérés par leurs propriétaires, l'idée étant qu'ils passent de maison en maison et qu'il y ait toujours le même nombre de livres.

► DECHETTERIE DU RIBAY

3 rue Vincent Scotto - Le Mans

Jours et heures d'ouverture :

Lundi de 9h à 12h

Mardi de 9h à 12h

Mercredi de 9h à 12h

Jeudi de 14h à 18h

Vendredi de 14h à 18h

Samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h

► PERMANENCE MÉDICALE



Le docteur Pouget Yaël (médecin de la Chapelle Saint Aubin) pourra vous recevoir tous les 1er et 3ème mercredis de chaque mois de 13h00 à 15h00, sans rendez-vous au 40 rue nationale à Chaufour-Notre-Dame.

Il donnera un avis médical en cas d'indisponibilité de votre médecin traitant. Les renouvellements d'ordonnance ou autre traitement de longue durée mis en place par votre généraliste ne seront pas concernés par cette permanence.



Ancien maire de Fay, Monsieur André Poignant est décédé le 8 août 2017 à l'âge de 82 ans.

Elu la première fois comme maire en mars 1989, il sera réélu en 1995 et en 2001 et démissionnera en 2005 pour raison de santé.

Lors de ses différents mandats, il a contribué à d'importants changements pour la commune :

Nouveaux statuts du syndicat intercommunal Le Mans ouest.

Création d'un syndicat mixte des portes cénomanes.

Création de la communauté de communes du bocage cénomans dont il sera l'un des vice-présidents.

Le conseil municipal rend hommage à son dévouement au service de la commune.

ÉTAT CIVIL

NAISSANCES :

Anna FAUCHEUX née le 29/01/2017

Emma CLEMENT née le 03/02/2007

Charlie ESNAULT COUDEYRAS née le 16/04/2017

Tiago DORLEANS VILLEGAS né le 03/05/2017

Jeanne FAUVEL née le 05/05/2017

Chloé MENLAÏKHAF née le 01/06/2017

Milo PAUMIER né le 20/07/2017

Norah BEAUFILS née le 03/10/2017

Ambroise LARMIGNAT né le 31/10/2017

Arthur ORY né le 17/11/2017

Mathilde ROUGIER née le 21/12/2017

Nathan NEVEU né le 31/12/2017

MARIAGE :

Marine JOURY et Julien GUEDEU

le 03/06/2017

Claire BARDET et Ronan LEGUAY

le 05/08/2017

Linda GUILLOUX et Gilles SERRAND

le 05/08/2017

Aurélien SCAMPS et Olivier FROGER

le 09/09/2017

Adeline COUPE et Matthieu FORNI

le 09/09/2017

DÉCÈS :

Rémi CHOPLIN décédé le 05/04/2016

Thérèse PICHON décédée le 01/03/2017

François MENARD décédé le 29/03/2017

Nicolas ROUAULT décédé le 14/06/2017

André POIGNANT décédé le 08/08/2017

Jeannine VALLEE décédée le 28/12/2017



MOT DU MAIRE

Il y a un an, la loi Nôtre nous amenait à intégrer Le Mans Métropole. Les différents changements d'organisation des compétences communautaires se sont passés en douceur ; le personnel de la métropole a su être à notre écoute et nous accompagner.

La compétence Transports a été mise en place dès le 2 Janvier 2017, ce qui n'a pas été simple en raison de routes étroites et de l'impossibilité de retournement sur la commune. Une négociation est engagée avec les services de Le Mans Métropole pour solutionner cette problématique de demi-tour. Cette compétence sera évolutive dans le temps.

Le sujet des impôts était une source d'inquiétude ; les engagements ont été tenus et aucune augmentation n'est à signaler.

En ce qui concerne la petite enfance et l'enfance-jeunesse, le SIVOM a pris les compétences dans la continuité de la CCBC. La commune s'est engagée à acquérir 1/5^{ème} des biens des bâtiments de Saint Georges du Bois et Pruillé le Chétif.

Pour 2018 plusieurs projets sont lancés et d'autres sont prévus.

L'étude et les appels d'offres de la 4^{ème} classe, du dortoir et du bureau de direction sont bouclés. L'installation du chantier est prévue courant Janvier. La mise en service de ces nouveaux locaux sera effective pour la rentrée de Septembre 2018.

Le projet d'une Maison d'Assistants Maternelles va démarrer fin février avec livraison en juillet 2018. Après validation de la PMI (Protection Maternelle et Infantile), l'ouverture se fera au retour des vacances 2018.

L'étude pour la salle multifonctions sera lancée dans le premier semestre 2018, ce qui permettra de rechercher les financements afin de concrétiser ce gros projet en 2019-2020.

L'aménagement de trottoirs sur la route de Pruillé le chétif est prévu jusqu'au lotissement Aigreville.

La commune continue son investissement foncier en vue de revaloriser le centre bourg avec l'aide de Le Mans Métropole. L'acquisition du 2 et 4 place de l'Eglise est prévue.

Parallèlement, l'acquisition des terrains situés au lieudit « champ saint Pierre », route d'ETIVAL s'étalera sur plusieurs années, en accord avec les propriétaires, ce qui permettra de gérer l'évolution de la commune et non de la subir.

Bien d'autres choses se sont passées sur notre commune en 2017, en voici le bilan :

La commune de Fay a investi 32 720 € pour le syndicat du bocage cénomans. Elle a aussi acheté le terrain au lieudit « le Vicariat » cadastré section D n° 837 d'une surface de 2720 m2 pour 28 560 €.

Les lanternes des candélabres ont été remplacées à la Monnerie par Le Mans Métropole.

Nos nouveaux habitants sont arrivés sur Aigreville, la finition des voies et de l'éclairage a été réalisée. Pour une meilleure intégration et une possibilité d'échanges, nous avons organisé une demi-journée plantations, une matinée très sympathique

Le 17 septembre, pour la journée participative, le soleil était de la partie. Beaucoup de travail a été réalisé ; travail qu'il serait impossible d'effectuer par un employé à temps non complet.

Côté animation, je voudrais saluer le travail des bénévoles de l'ensemble des associations, notamment, le comité des fêtes et l'APEF qui se sont réunis pour pouvoir organiser des activités nouvelles.

Il fait bon vivre dans notre commune et je m'en réjouis.

Avec les membres du Conseil Municipal, je vous présente tous mes vœux pour 2018.



Voeux 2017



Le maire et les employés communaux

Pizzeria

Le Gepetto

Jean-Claude BAZOGE, habitant de Fay tient le restaurant Le Gepetto situé aux Maisons Rouges. Le Gepetto vous accueille : les lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis midi et les vendredis et samedis soir. Tél : 02.43.83.00.41
Mail : www.pizzeria-le-gepetto.com
Large choix de pizzas à déguster sur place ou à emporter



Taxi

Pour vos déplacements, n'hésitez pas à contacter Sandra et Cédric CRONIER habitant le lotissement «les Coteaux du Vicariat». SARL Ambulances CRONIER (rue Armand Saf-fray, Le Mans)
Contact : 02 43 24 42 89 ou 06 62 29 06 47



Dépot de pain/épicerie

Isabelle BEAUNE vous accueille à l'épicerie communale tous les jours (sauf le jeudi) de 9h à 10h. Divers produits en rayons ou sur commande. Pour le pain, viennoiseries, gâteaux et journaux, uniquement sur commande (la veille) Pour une commande de «dernière minute», contacter Stévie et Mélanie « Aux Délices De Notre Dame » à Chauffour Notre Dame, avant 8h30. Tél : 02 43 88 86 56
Vous pouvez aussi vous approvisionner en pains et viennoiseries au distributeur automatique installé près de la salle des fêtes.



Infirmière

Noémie Chauffray exerce à domicile et au cabinet médical sur rendez-vous, 40 rue Nationale 72550 Chauffour Notre Dame.
Contact : 02 43 77 48 86 ou 06 79 36 56 39
La permanence sans rendez-vous est ouverte de 7h45 à 8h15 tous les jours de la semaine.



Les Patines de Jackie

Si vous êtes un adepte du style Shabby ! «Mobilier usé, abîmé, délibérément vieilli» nous mettons à votre service nos compétences et notre savoir-faire pour recréer le cachet des belles maisons d'antan avec leurs intérieurs authentiques et élégants, confortables et lumineux, sans pour autant vous ruiner.
Contact : Jackie JUIN - contact@patineshabby.fr
02 43 24 35 82 / 06 84 32 54 65 - <http://www.lespatinesdejackie.fr/>



Chauffage/Electricité

Atom' Eko (poêles et inserts)
Franck CLÉMENCEAU vous propose son savoir-faire pour l'installation et la maintenance de poêles, inserts ou chaudières et tous travaux d'électricité générale.
La monnerie 72 550 Fay -
Contact : 06 61 58 73 82



Le logis de « La Goutte »

Ce gîte vous accueille pour des réceptions, des séminaires, jusqu'à plus de 100 personnes avec une capacité de couchage de 50 lits. Chambres d'hôtes et locations de studios sont aussi proposées. Mélanie et Dominique FATOU vous souhaitent la bienvenue. Logis « La Goutte » - 72550 Fay - Tél. : 06 22 03 51 65 - mail : contact@lelogisdelagoutte.fr



Haras du Bas Rousset

Pension et élevage pour chevaux, prestations à la carte. Possibilité de cours avec moniteur diplômé d'état, et transport au concours. Responsable : SUCHET Gaël
Le Bas Rousset - 72550 Fay - Tél. : 06 81 18 80 70



Monsieur Willy PIGNARD

Boucher - charcutier de père en fils, la maison Pignard est présente sur le marché de Pruillé le chétif et divers marchés du Mans. Vous pouvez la joindre pour vos commandes au 06 50 89 67 40 ou bien par email : wobsx@live.fr



Entreprise LESOUEVE Stéphane

La solution adaptée à vos besoins. Chauffeur avec ou sans matériel. Pour tous vos travaux de terrassement, tranchée, évacuation etc. Un devis ou un conseil, n'hésitez pas, c'est gratuit.

Tél : 06 64 29 19 05

Mail : ent.lesoueve.stephane@gmail.com - La Fosse 72550 FAY



Fleuriste

Le grenier Lucie HERISSON, habitante de Fay vous accueille et vous conseille dans son magasin de fleurs situé 14 place des hortensias à Rouillon.
Tél : 02 53 49 84 04



➤ Les services du SIVOM du Bocage Cénomans

Depuis janvier 2017, le Syndicat Intercommunal du Bocage Cénomans a repris les compétences de la petite enfance à la jeunesse de l'ex communauté de communes du même nom, afin de poursuivre le travail à l'égard des enfants, de leurs

familles et des professionnels de l'enfance.

Pour chaque service, le SIVOM dispose d'agrèments et signe des contrats d'objectifs et de financements avec la CAF de la Sarthe.

➤ Le service petite enfance



Situé à la Maison de la Petite Enfance à Pruillé le Chétif

Le Relais du Bocage : Deux éducatrices de jeunes enfants vous accompagnent concernant la recherche d'un lieu d'accueil, le développement du jeune enfant, ou encore

l'emploi d'un(e) assistant(e) maternel(le).

De nombreuses propositions sont faites tout au long de l'année, comme : les « jeux et rencontres » pour les enfants et les assistantes maternelles, les rencontres à Fay ont lieu au moins un mardi matin par mois.

Le Relais organise aussi : des spectacles, des ateliers d'éveil enfants-parents-professionnelles, des sorties enfants-assistantes maternel(le)s, des conférences-débat etc. *Toutes ces propositions sont gratuites.*

Le relais accompagne également le projet de Maison d'Assistants Maternelles qui ouvrira en 2018 à Fay.

Contact : Claire Dézafit et Stéphanie Morin 02 52 19 21 80 choix 2 /relaispetiteenfance-sibc@orange.fr

Accueil sur rdv du lundi au vendredi / Permanences téléphoniques le lundi et vendredi de 13h30 à 16h00, mercredi 9h30-12h30 et 16h00-18h00.

➤ Le Multi accueil Pomme de Reinette

Géré en délégation de service public par la Mutualité Française Sarthe, le multi accueil dispose de 20 places quotidiennes, en accueil régulier (type crèche), en accueil

occasionnel (type halte-garderie) et de deux places d'« urgence » pour des situations exceptionnelles. Le tarif est calculé selon les ressources et le nombre d'enfants à charge du foyer.



Une équipe de 7 professionnelles accompagne les enfants du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30. Fermé une semaine entre Noël et nouvel an et 3 semaines l'été (août) ainsi que 2 jours dans l'année pour les journées pédagogiques de l'équipe encadrante.

Contact : Delphine Fournier, directrice, au 02 52 19 21 80 puis 1 - pommedereinette72@mutualite-sarthe.fr. Pour toute demande d'accueil régulier, préinscriptions et renseignements auprès de la coordinatrice territoriale : Stéphanie Morin coordination-sibc@orange.fr

Le service enfance jeunesse

Le Service Enfance Jeunesse proposera en 2018 diverses activités à destination des jeunes du territoire du Bocage Cénomans.

En plus des activités existantes, certains projets pourront voir le jour, notamment l'accueil de notre ALSH au sein de la Maison de l'Enfance et de la Jeunesse, 3 rue de Pruillé à St Georges du Bois, à partir de Janvier 2018 !

L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement : Pour les 3/11 ans - Ouvert tous les mercredis en période scolaire de 12h à 18h30 - Ouvert toutes les semaines des petites vacances (hors Noël-nouvel an), et les deux dernières semaines d'Août de 8h à 18h30

Les Tickets-sports : Pour les jeunes de 8/13 ans et les ados de 14/17 ans

- Tarif à partir de 3€ (selon l'activité)

- La 2^e semaine des vacances de Février (du 5 au 9 Mars) et d'Avril (du 30 avril au 4 Mai), les deux dernières semaines

d'Août et la 1^{ère} semaine de la Toussaint

- Activités sportives, de loisirs et culturelles A la journée, la demi-journée ou la soirée.

Attention : Pas d'ALSH ni de

Tickets Sports semaine du 7 au 11 mai !



Le Séjour Neige 2018 : Pour les 11/17 ans skieur débutant ou confirmé

Le Séjour aura lieu du Samedi 24 Février au Samedi 3 Mars 2018 sur le domaine de Vars-Risoul (05)

Les Séjours d'été :

- 1 séjour pré-ados en France pour les 10-13 ans de 7-8 jours
- 1 séjour ados à l'étranger pour les 14-17 ans de 9-10 jours
- Pendant la première quinzaine de Juillet en 2018

Les Centres d'été associatifs :

L'un organisé par le Loisirs Enfance Jeunesse (LEJ) à l'école de Pruillé le Chétif ou de St Georges du Bois en juillet-août pour les 3-12 ans sur 4 à 5 semaines, avec des mini séjours proposés et des ouvertures à la journée pour les 12-14 ans L'autre mis en place par l'Association Familles Rurales (AFR) sur 3 semaines en juillet à l'école Jules Ferry de Chaufour Notre Dame pour les 3-12 ans et des sorties pour les 12-14 ans

Contact: Mathieu Guillardau au 02.43.83.51.97 / service-jeunesse-sibc@orange.fr

Suivez toute l'actualité des services du SIVOM sur notre site : syndicat-bocage-cenomans.fr/



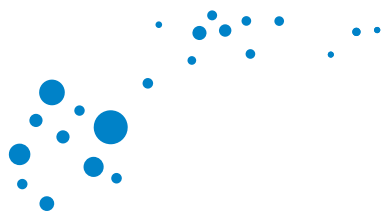
Lotissement aigreville :

Les travaux de finitions voirie, (bordures et enrobés) de la rue de L'Orne Champenoise ont été réalisés, ainsi que la pose de l'éclairage public.



Le samedi 25 novembre, dans un esprit de convivialité les fayards étaient invités à rejoindre la municipalité pour réaliser la plantation d'arbres dans le lotissement. Ces plantations ont été financées par le lotisseur dans le cadre de l'aménagement des espaces verts.





Lotissement de la Monnerie :

Les lanternes des Candélabres du lotissement de la Monnerie étaient vétustes. Elles ont été changées récemment par le service Eclairage de Le Mans Métropole.

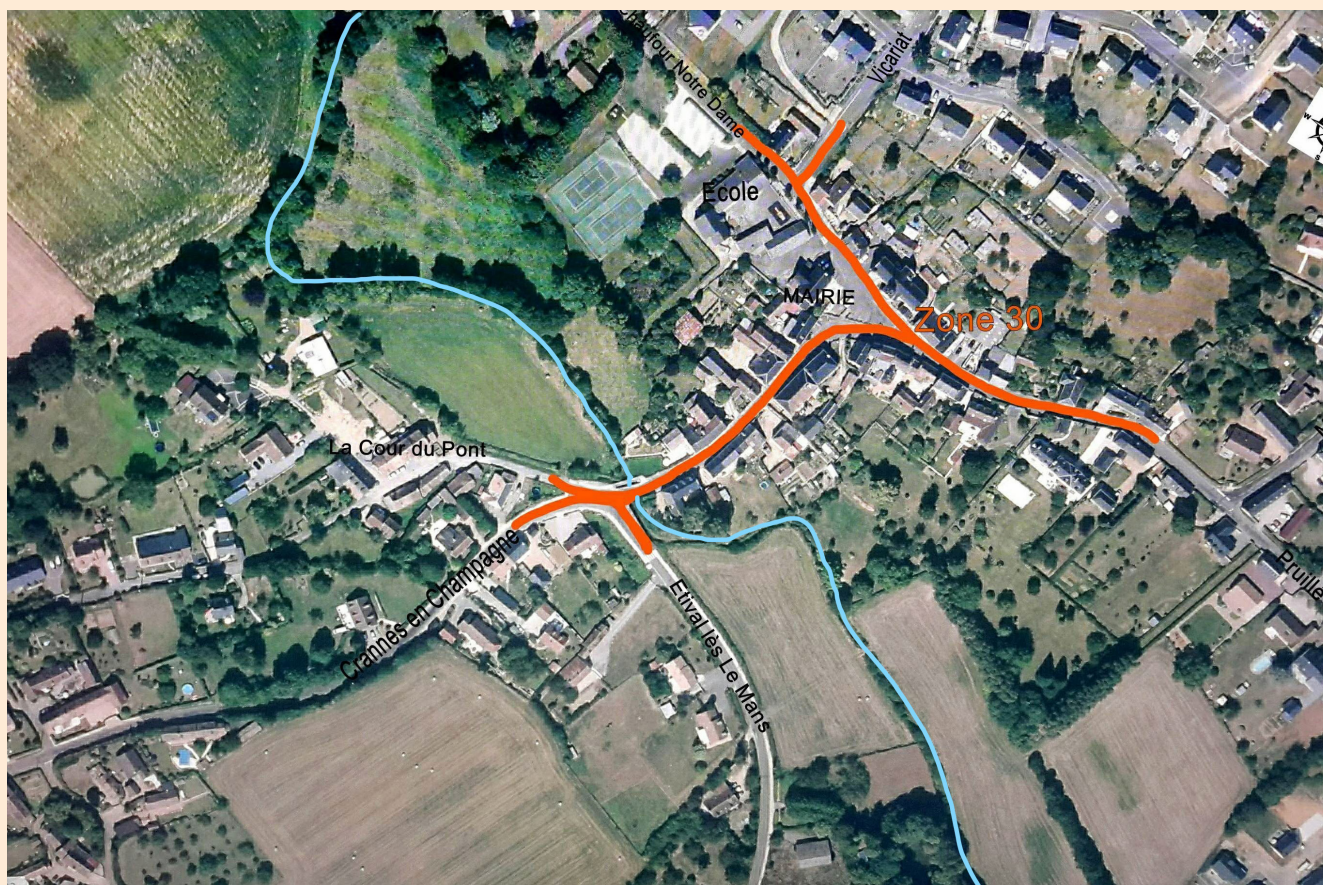


Depuis le 1^{er} janvier 2017, les travaux de voirie, signalisation et Eclairage Public sont assurés par Les services de Le Mans Métropole



Vitesse dans le bourg :

En attendant un aménagement définitif du centre bourg dans les prochaines années et pour la sécurité de tous, la municipalité a demandé à Le Mans Métropole des travaux de signalisation horizontale et verticale afin de matérialiser une zone 30 en centre bourg.





► La commune compte 3 grands projets qui démarreront en 2018.

Le 1^{er} projet concerne l'extension de l'école pour la réalisation de la 4^{ème} classe. Les travaux devraient démarrer dès janvier et finir en juillet 2018. La 4^{ème} classe sera disponible à la rentrée scolaire 2018.

Le coût des travaux est estimé à 325 265,23 € HT auquel s'ajoutent 22 770 € d'honoraires HT et 20 000 € de frais divers. 256 355 € de subventions ont été obtenues: 143 300 € au titre de la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux), 57 300 € au titre du FSIL (Fonds de Soutien à l'Investissement Local), 31 735 € au titre de Région Pacte de Ruralité et 24 000 € de la réserve parlementaire de député. Les subventions représentent 78.8% du coût des travaux.





Le 2^{ème} projet porté par la commune concerne la réalisation d'une MAM (Maison des Assistantes Maternelles) pour répondre aux besoins croissants d'un service d'accueil de jeunes enfants.

Après l'étude de l'aménagement d'un bâtiment communal le choix s'est porté sur la réalisation d'une construction neuve sur un terrain appartenant à la commune.

L'appel d'offres sera lancé en janvier pour des travaux qui s'étaleront de mars à fin Août 2018.

Le coût estimé des travaux est de 180 000 € auxquels s'ajoutent 17 460 € d'honoraires et 6 000 € environ de frais divers.

Des aides sont d'ores et déjà obtenues dont 15 000 € au titre de la réserve parlementaire de sénateur et 15 000 € également au titre du FSIL. D'autres subventions sont en attente: 60 000 € du contrat NCR. Le reste à charge du financement se fera par un emprunt remboursé par les loyers.

L'association constituée par 3 assistantes maternelles indépendantes attend l'ouverture prévue pour la rentrée de septembre.

Enfin, le 3^{ème} et gros projet est maintenant en bonne voie: la salle multifonctions qui intégrera aussi le restaurant scolaire. L'étude sera lancée en 2018 pour un achèvement des travaux en 2020. Le coût des travaux est estimé à 879 000 € auxquels s'ajoutent 99 415 € d'honoraires et 65 635 € de frais divers pour un total à 1 044 050 € HT.

Certaines aides sont déjà actées: 100 000 € de la région et 43 410 € de Région Pacte de Ruralité. D'autres demandes de subvention restent à solliciter (LEADER, DETR...). L'ensemble de ces subventions pourrait représenter 80% du coût de ce projet.

Enfin, il est à noter que le conseil municipal compte poursuivre les efforts de constitution d'une réserve foncière.



Journée « Fay're Ensemble »

Les participants à cette Journée se sont retrouvés le samedi 23 septembre pour effectuer différents travaux pour notre village. Cette seconde édition s'est déroulée avec des Fayardes et Fayards toujours enthousiastes et impliqués sur les différents ateliers programmés. L'atelier garderie permet la participation de parents de jeunes enfants. Le midi, tout le monde s'est retrouvé dans la salle communale pour partager un buffet préparé sur place par les participants de l'atelier restauration.

L'ambiance toujours très conviviale a contribué à l'un des objectifs de cette journée : l'échange entre habitants, élus, agents municipaux et associations. Après la réussite de cette 2^e édition, rendez-vous en 2018.

Retrouvez la vidéo de cette journée sur www.commune-fay.fr rubrique : actualités





Repas des aînés

Organisé par le CCAS et la municipalité, le repas des aînés fayards s'est déroulé le 11 novembre. Quarante-huit personnes y ont participé dans une ambiance festive animée par Chantal Simon. Comme tous les ans, le repas a été servi aux convives par trois jeunes de la commune ayant 16 ans dans l'année. Ils ont été chaleureusement remerciés par les aînés.

Nos associations

Les femmes et les hommes qui composent les associations sont des animateurs indispensables dans une commune. L'ensemble du conseil municipal est reconnaissant de la vitalité et du dynamisme fournis par ces acteurs qui donnent énormément de leur temps et les remercie vivement.



L'école



Les élèves de PS/MS ont participé comme chaque année à une course d'endurance avec l'école d'Etival en mars. Au mois de mai, ils ont fait une sortie à l'Arche de la nature pour chercher les petites bêtes qui vivent cachées sous les feuilles, la mousse et les brindilles.

Au mois de novembre, les parents d'élèves ont été invités à participer aux 24H de la maternelle pour encadrer des activités autour de l'art et des matières.

Les élèves de GS/CP ont participé, eux aussi, en mars à l'Enduro.

Au mois de juin, avec **les élèves de CE1/CE2**, ils ont pu visiter le musée Carré Plantagenêt et faire une course d'orientation dans le Vieux Mans. Ces mêmes élèves ont découvert 3 films aux Cinéastes dans le cadre du projet « Ecole et Cinéma ».

Quant aux élèves de **CM1/CM2**, les dix séances de canoë ont été clôturées par une grande descente sur l'Huisne au niveau de l'île aux sports.

Pour l'année scolaire 2017/2018, il y a 78 élèves à l'école et le gros projet pour cette année est **une classe de neige** à Crest-Voland en Savoie du 20 au 27 janvier 2018.

Ce sont **les élèves du CP au CM2** qui en profiteront. Ils se sont investis dans le financement de ce projet en organisant une vente de gâteaux tous les lundis après-midi au moment de la récréation pendant 6 semaines.

Les élèves de la PS à la GS ne sont pas de reste puisqu'ils iront au Zoo de la Flèche au mois de mai.



**Dominique Coutable, Marie Danilo,
Valérie Stefanello et Claire Bardet**



➤ APEF - Association des Parents d'Élèves de Fay



Les objectifs de l'association des parents d'élèves sont multiples :

- participer financièrement aux projets scolaires des enseignantes,
- œuvrer à l'amélioration des conditions d'accueil de nos enfants à l'école,
- partager des moments conviviaux entre parents, enfants et Fayards.

Pour cela, diverses manifestations et opérations de récoltes de fonds sont organisées tout au long de l'année scolaire. Depuis septembre, nous avons déjà mis en place une vente de brioches qui a rencontré un franc succès, organisé le marché de Noël avec la vente de sapins de Noël et le goûter de Noël tant attendu par les enfants. De plus, nous tenions à réitérer nos remerciements au Comité des Fêtes de Fay avec qui nous avons co organisé le rallye pédestre. Une très belle première collaboration à renouveler...

Composition du bureau pour l'année 2017-2018 :

Léonie COULON, présidente
Carole PETIT, vice-présidente
Natacha BOUVET, secrétaire
Gaël RENOUX, vice-secrétaire
Vanessa NAVEAU, trésorière
Sandrine MERILLON, vice-trésorière

En 2018, nous continuerons sur cette belle dynamique avec notamment :

- la Saint-Patrick, le 17 mars 2018,
- vente de fleurs au printemps,
- la collecte de papiers à recycler en mars,
- la fête de l'école.

L'année 2018 sera marquée par le départ en classe de neige de 45 élèves du CP au CM2 auquel l'APEF participe financièrement très largement. Les élèves de maternelle ne seront pas oubliés puisque une belle sortie est prévue en fin d'année scolaire.

Afin de mener à bien tous ces projets, l'APEF a besoin de beaucoup de bénévoles. N'hésitez pas à nous rejoindre ! Finissons enfin en remerciant, l'ensemble des parents qui ont pu déjà s'investir activement dans la bonne humeur et donner le meilleur pour les élèves de l'école de Fay.

L'APEF a lancé en juin dernier, une action pour le recyclage de papier et cela a été une très belle réussite. Grâce à la mobilisation de nombreux donateurs, nous avons récolté 9,860 Tonnes. Nous avons décidé de relancer cette action pour le mois de Mars 2018.

Le but est de récolter un maximum de papier, pour cela nous disposerons d'une benne afin de récolter tout ce que les élèves mais aussi les parents, les maîtresses pourront ramener.

Pour faire des bénéfices, nous devons récolter un minimum de 2 tonnes.

Alors à vos marques.... Et parlez-en autour de vous et récoltez autant que vous pourrez.

La benne sera mise à disposition courant Mars (date à reconfirmer) sur le parking de l'école.

Contacts : apec72@gmail.com - Facebook APEF



Nos associations

➤ ASF SECTION TENNIS



Une douzaine de jeunes ont pu bénéficier de cours de tennis entre avril et juin les mardis et vendredis. La pratique du tennis ne se fait que sur le court 1 sans fronton, avec obligation de s'acquitter d'une cotisation.

La cotisation pour l'année civile s'élève à 20 € pour une famille, 10 € pour un individuel.

L'accès du court sans fronton nécessite une clé. Pour obtenir cette clé, il sera demandé une caution de 5 €. La clé est strictement personnelle et ne devra pas être prêtée à un non-adhérent.

Contacts :
Marie-Claire D'Agostini :
02 43 88 87 41
Patricia Bellanger :
02 43 88 82 76
Mairie : 02 43 88 80 09

➤ USL FAY- TENNIS DE TABLE

Le club de Tennis de table de Fay entame sa 27ème saison, avec un effectif stable de 30 adhérents et adhérentes de tout âge qui se retrouvent tous les mardis et vendredis soir. Cette année deux équipes sont engagées dans le championnat départemental une en D1, et l'autre en D3, les rencontres ont lieu le dimanche matin à la salle des fêtes, n'hésitez pas à venir nous encourager.

Les cours pour les jeunes ont lieu le mardi soir de 18 h 15 à 20 h 15. Certains participent au Critérium Fédéral, compétition qui leur permet de rencontrer d'autres jeunes du départe-

ment et sont également amenés à compléter les équipes séniors.

Si cette activité vous tente, n'hésitez pas à venir nous rejoindre ou prenez contact avec nous, vous serez les bienvenus.
Horaires des entraînements : mardi de 20 h 30 à 22 h, vendredi de 20 h 30 à 23 h.

Composition du bureau :
RABIAN Sabrina, Secrétaire
PINCON François, Trésorier
VINCENT Jean-Louis, Président.
Contact 0243887147

Tous les pongistes vous présentent leurs meilleurs vœux pour l'année 2018.



➤ ASF SECTION THEATRE

L'atelier théâtre, encadré par Natacha BOUVET, comédienne professionnelle domiciliée à Fay, a encore rencontré un vif succès lors des deux représentations à Fay en juin.

Cette année, le groupe « jeunes » suit les cours de 17h00 à 18h30 à la salle des fêtes de Fay. Les adultes se réunissent le mercredi de 19h00 à 20h30.

Un grand merci à Camille qui a commencé le théâtre dans l'association il y a quatorze ans avec Jean Boisdeaufray. Acteur apprécié, il a su dynamiser la troupe. Qu'il transmette sa passion aux acteurs en herbe en Bourgogne où il a été nommé professeur des écoles.

L'ASF vous souhaite une bonne année 2018.

Dates à retenir :

Les représentations à FAY auront lieu le VENDREDI 8 juin et le SAMEDI 9 juin 2018.

Contacts : Christine Eriau : 02 43 88 80 47
Marie-Claire D'Agostini : 02 43 88 87 41



➤ ASF GYMNASTIQUE

C'est avec plaisir que les 14 adhérentes accueillent Isabelle Libeaut qui anime la gymnastique à Fay. On peut participer à des animations variées (exercices de step, de cardio, de chorégraphie, des abdos, de stretching, etc.). Adaptée à tous les niveaux, cette activité permet de partager un moment très agréable les jeudis de 20 h 30 à 21 h 30.

Une pensée émue à François, notre trésorier qui nous a quittés bien trop tôt.

Contacts : Karine Cléquin : 06 63 63 74 79



► Générations Mouvement - Club de FAY - Doigts de FAY

Bureau : Président : Roland Briffaut, **Vice-présidente :** Marie Bretaudeau
Secrétaire : Danièle Matran, **Trésorière :** Nicole Yvon

Les adhérents et sympathisants se sont retrouvés en janvier pour l'AG et le partage de la galette.

Activités 2017

- Les jeux de cartes ou autres jeux de société réunissent les adhérents le 2^e mercredi de chaque mois.
- En février, les crêpes régalaient toujours les personnes présentes.
- Les repas de printemps et d'automne préparés par Pascal Tomme-ray sont toujours très appréciés.

Je profite de l'occasion pour le remercier de sa gentillesse et sa disponibilité.

- En mars, M. J Bigot est venu nous parler de son voyage en Corée du Nord. Cet après- midi très enrichissant nous a permis de découvrir un pays peu ouvert aux étrangers. Les voyageurs y sont très « encadrés », les sites visités ainsi que les photos prises sont autorisées par les accompagnateurs.

- Cette année, les adhérents ont effectué une sortie d'une journée à Nantes (visite de la ville, croisière sur l'Erdre avec déjeuner sur le bateau, visite d'un domaine viticole). Cette escapade nantaise a été possible grâce à une dotation de Mme Tolmont au titre de sa réserve parlementaire. Les 27 personnes qui ont participé à cette journée se joignent à moi pour remercier Mme Tolmont.
- Les activités départementales sont ouvertes à tous les adhérents (Question pour un après- midi, spectacles, bowling, voyages en France ou à l'étranger –en 2016 La Corse, Bali-)

Section « les doigts de FAY »

*Les activités se déroulent dans les locaux de la mairie, tous les vendredis de 14 h à 16 h, sauf pendant les vacances scolaires.

*En 2016, lors du marché de Noël, la vente d'objets au bénéfice de l'APEF ayant rencontré très peu de succès auprès des parents d'élèves nous avons décidé de ne plus y participer.

Nous restons solidaire de l'association et prêtons nos doigts si besoin (remise en état de la hotte du père Noël).

- Le jeu culturel départemental mobilise les neurones des habitués, venez nous rejoindre.

SOS : si vous avez de la laine pour des tricots pour enfants petits et grands, nous sommes intéressées. Les vêtements partent pour le Sénégal où les enfants ont froid la nuit. Merci

Activités 2018

Les activités mensuelles et les repas continuent.

Projets

- Déplacement à Paris pour assister à l'enregistrement de l'émission « les 12 coups de midi »

- sortie en Sarthe (lieu à préciser)

Au niveau du secteur

Voyage au Portugal en juin

Marchés de Noël en Alsace en décembre

Générations mouvement est une association ouverte à toute personne sans limite d'âge. Elle donne aussi accès à de nombreux avantages commerciaux négociés au niveau local et national.

La revue départementale permet de suivre l'actualité des clubs, les nouveautés..., les 4 numéros annuels 8€.

Pour tout renseignement contacter un membre du bureau.

Joyeuses fêtes et bonne année 2018





JACQUES
DE
FAY

A LA MEMOIRE DE

1914 - 1918

MURIN Fidei	DEHN John
BERGELT Thomas	LEBENSTEN George
LEHNDORF Louis	MURIN Eugene
METZEL Auguste	ROTHFELT Louis
CHENET Louis	MURIN Louis
DECHERT Ben	CHENET Louis
DECHERT Auguste	PERNA Victor
DEHN Alexandre	DEHN Louis
DEHN Albert	DELECRUX Emile
DECHERT Louis	

1939 - 1945

ROTHFELT Auguste
BLAT Louis
YOUNG George

1949

FARNHART Alfred

REINHARDT
A BRUNNEN
PROTECTOR LA FRANCE

Dimanche 11 novembre : cérémonie religieuse à 10h30 à l'église de Prullé le Chétif, suivie d'un dépôt de gerbes à 11h45 au monument aux morts mairie de Fay. Toute la population est invitée à ce dépôt de gerbes à 11h45 en mémoire de nos morts pour la France. C'est aussi un jour en mémoire de l'Armistice de 1918 qui mit fin aux combats de la Première Guerre mondiale (1914-1918)

Mercredi 5 décembre : Hommage de la nation aux morts pour la France en AFN, au mémorial place Aristide Briand au Mans

Je présente à tous nos adhérents et à leurs familles mes meilleurs vœux et à toutes et à tous une bonne santé, ainsi qu'à ceux qui liront ces lignes

Contact : Bertrand Dupont (Président) au 02 43 88 85 66

Mardi 16 octobre : cérémonie à Notre Dame de Lorette (Pas de Calais)

Mardi 23 octobre : conseil départemental, salle le Royal Le Mans à 10h00



► Comité des fêtes



Le Comité des fêtes de Fay œuvre, comme chaque année, pour animer notre village.

Cette année, la fête de la musique, avec ses différents groupes de musiciens qui se sont relayés pendant la soirée a été un moment magique ! Une musique éclectique pour le plaisir de tous et un public toujours au rendez-vous qui en redemande ! Une vraie réussite avec un moment désormais incontournable dans le village.

Le Cochon grillé, ce 1er juillet a, comme d'habitude, donné lieu à un fort moment de convivialité grâce à notre excellent cuisinier.

Quant au bric-à-brac du 27 août, nous avons eu moins de visiteurs que l'année passée malgré une météo clémente et des emplacements gratuits. C'était malheureusement le dernier Bric à Brac de Fay car la fréquentation, en diminution chaque année, nous incite à proposer plutôt de nouvelles animations.

Depuis le 25 Novembre, le village s'est paré de ses atours de fêtes : un grand merci aux bénévoles qui décorent le centre Bourg pour les fêtes !

N'hésitez surtout pas à donner votre avis et à rejoindre une équipe joyeuse qui s'est encore agrandie cette année !

Vous pouvez, d'ores et déjà, noter quelques dates sur vos agendas :

10 février : soirée déguisée que nous espérons aussi « fun » que l'année passée !

22 juin : fête de la musique

8 et 9 septembre : GRAND WEEK-END FESTIF avec organisation de jeux « inter-quartiers » de Fay qui opposeront, en toute amitié, des équipes lors d'épreuves ludiques et sportives.

Composition du bureau du Comité des fêtes :

Présidente : Marie-Claire Lessouève

Trésorière : Véronique Lemosse

Secrétaire : Magali Moreau

Membres :

Alain Briffault / Mireille Briffault / Olivier Caron / Annick Caron-Leblanc / Thierry Cassin / Maria Chevallier / Roger Desbouis / Céline Doré / Emilie Gasnier / Lydie Grude / Jean-Michel Labre / Thierry Lemosse / Agathe Pajot / Thierry Pinçon / Maud Tourteau / Arnaud Yvon / Isabelle Couturier / Gabrielle Maillard

Festoyement vôtre et bonne année.

Le Comité des fêtes de Fay.



En bref

Face aux vols : 7 règles d'or pour protéger vos biens

1. Automobilistes, verrouillez systématiquement les portières et le coffre de votre véhicule, même si vous ne vous éloignez que quelques instants. Conservez les clés de contact sur vous et bloquez la direction. **Ne tentez pas les voleurs** en laissant des sacs, des portefeuilles ou des objets de valeur (GPS, caméscopes téléphones...) apparents dans l'habitacle.

2. Cyclistes, si vous devez laisser votre vélo sans surveillance, utilisez un antivol efficace.

3. En toutes circonstances, conservez votre sac à main ou votre portefeuille avec vous. Le code de votre carte bancaire est un code secret, ne le conservez pas dans votre sac ou dans votre portefeuille

4. A votre domicile, même lorsque vous êtes chez vous, fermez à clés les accès (notamment la nuit). Une fenêtre en position oscillo-battante est une fenêtre ouverte. Ne cachez pas vos clés sous le paillasson, sous un pot de fleur... mais conservez les toujours sur vous. Ne laissez pas de mot sur votre porte mentionnant votre absence. Méfiez-vous des démarcheurs et quémanteurs qui sous différents prétextes chercheraient à s'introduire chez vous. Ne pas laisser de message d'absence sur la messagerie téléphonique.

5. A toute heure du jour ou de la nuit, n'hésitez pas à signaler immédiatement aux gendarmes les comportements qui vous paraîtraient suspects en composant le 17 sur votre téléphone. Si vous êtes témoin d'un vol ou de manœuvres de repérage, relevez et notez un maximum de renseignements (numéro d'immatriculation, marque et type du véhicule, signalament et tenue vestimentaire des auteurs...). Un renseignement même anodin peut être utile aux enquêteurs.

6. Faites des photographies de vos objets de valeurs, relevez les numéros de série. En cas de vol, elles pourront être exploitées par les enquêteurs et vous permettront de justifier de votre préjudice auprès de votre compagnie d'assurance.

7. Enfin, si vous êtes victime d'un vol, surtout ne touchez à rien et prévenez immédiatement la gendarmerie **en composant le 17**

En rendant plus difficile le vol, non seulement on le prévient, mais on oblige aussi son auteur à recourir à des moyens matériels ou humains susceptibles d'orienter l'enquête des gendarmes.

**LA SECURITE C'EST L'AFFAIRE
DE TOUS !**



► Tarifs municipaux : garderie, activités périscolaires,

La demi-heure de garderie : 0.99 €

La demi-heure de garderie et le goûter (de 16h45 à 18h15) : 1.45 €

Le prix de l'heure des activités périscolaires se calcule selon le quotient familial :

Pour les quotients familiaux ≥ 1050 : 1.48 €

Pour les quotients familiaux < 1050 : 1.30 €

Restaurant scolaire

La tarification de la redevance du restaurant scolaire se calcule selon le quotient familial :

Tarif médian (1050) du repas enfant : 3.85 €

Repas enfant non prévu et repas adulte : 4.55 €

Participation repas enfant dans le cadre d'un régime : 2.40 €

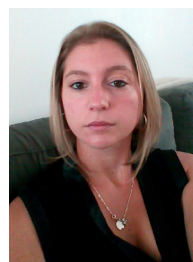
Pour l'année scolaire 2016/2017, la mairie a comblé un déficit de 12 923 € pour le restaurant scolaire et de 1 902,28 € pour la garderie.

Les dépenses alimentaires sont en hausse cette année. L'augmentation s'explique par la présence d'un agent supplémentaire pour le service et la préparation des repas.

► Location de la salle des fêtes :

2018	Habitants de Fay	Habitants hors commune
Week-end complet	150€	285€
Week-end avec tennis de table	120€	240€

Les assistantes maternelles de Fay



Cindy Bidon



Caroline Thiebaut



Sandrine Mérillon



Mireille Coudray

Les assistantes maternelles agréées par le Conseil Départemental sont au nombre de quatre sur la commune de Fay.

► Temps d'Activités Périscolaires (TAP)



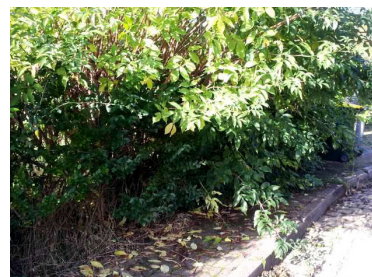
L'école se terminant à 15h45 la municipalité a maintenu comme les années passées les TAP à partir de cet horaire. Pour l'année 2017 - 2018, les activités périscolaires ont les mêmes horaires que l'an passé. Temps d'Activités Périscolaires de 15h45 à 16h45, les mardis jeudis vendredis et pour le lundi c'est en fonction du nombre d'enfants accueillis, soit TAP, soit garderie.

Le coût horaire pour les parents n'a pas été augmenté depuis la création des TAP. Il peut y avoir également un autre avantage pour les familles, les parents terminant à 16h30 et ne travaillant pas trop loin, peuvent reprendre les enfants sans avoir à les mettre à la garderie.

La garderie a donc été décalée d'1/4 d'heure. Les horaires à la demi-heure sont de 16h45 à 17h15, de 17h15 à 17h45 et de 17h45 à 18h15. Nous prions instamment les familles de respecter ces horaires, notamment les 18h15.

➤ Taille des arbres et haies débordant sur la voie publique

Les riverains doivent obligatoirement élaguer les arbres, arbustes ou haies en bordure des voies publiques ou privées, de manière à ce qu'ils ne gênent pas le passage des piétons et ne cachent pas les panneaux de signalisation ainsi que la visibilité en intersection de voirie. Les branches ne doivent pas toucher les conducteurs aériens EDF, France Télécom et l'éclairage public.



Vos plantations empiètent sur le domaine public !

L'élagage du branchage des arbres peut être dicté par souci de la sécurité des personnes qui empruntent une voie publique, communale ou départementale. La responsabilité du propriétaire riverain peut être engagée si un accident survenait.

Aussi le maire peut, au titre de son pouvoir de police, exiger des propriétaires qu'ils procèdent à l'élagage des plantations riveraines d'une voie publique. Et la mairie peut faire procéder aux travaux d'office aux frais du riverain, après mise en demeure restée sans effet.

Attention des distances et précautions sont à respecter entre les branches et les lignes ENEDIS (ex ERDF) : voir site officiel d'ENEDIS

➤ Déchets ménagers

Depuis l'entrée de Fay dans la communauté de communes de Le Mans Métropole, le service déchets ménagers est financé par une taxe d'enlèvement des ordures ménagères ou TEOM et non plus par une redevance.

C'est le propriétaire qui paye cet impôt qui figure sur la taxe foncière reçue chaque année. Il en est de même lorsqu'un propriétaire loue un logement, il est redevable de «la taxe des poubelles». Toutefois, il dispose d'un droit de remboursement de la TEOM par le locataire.

Tout ce que vous devez savoir sur le tri de vos déchets en 5 règles.



1. Tous les emballages se trient, sans exception.
2. Inutile de les laver, il suffit de bien les vider.
3. Déposez-les-en vrac sans les imbriquer.
4. Pensez à les compacter.
5. Ne sortez votre bac de tri que lorsqu'il est plein.

Vous trouverez ci-dessous des exemples de tous les types de déchets que vous devez trier. Désormais, dans le bac à couvercle jaune.

Tous les emballages ménagers en plastique sans distinction se trient.

Bouteilles, flacons, bidons, pots de yaourt, barquettes de beurre ou de viande, films, blisters et sacs plastiques, pots de crème cosmétique, boîtes de poudre chocolatée.

Tous les papiers, emballages en carton et briques alimentaires.

Journaux, magazines, publicités, catalogues, annuaires, enveloppes, cahiers, livres, boîtes de céréales, de gâteaux, à pizzas, briques de lait, de jus de fruit, de soupe.

Tous les emballages en acier et en aluminium.

Canettes, boîtes de conserve, aérosols cosmétiques et alimentaires, couvercles.

Les bouteilles, les pots et les bocaux en verre.

Le 2^e mercredi de chaque mois ou en apport volontaire dans le conteneur à verre.

Ne sont pas concernés les pots de fleur, les ampoules, la vaisselle et le verre culinaire.

Piles et petites batteries.

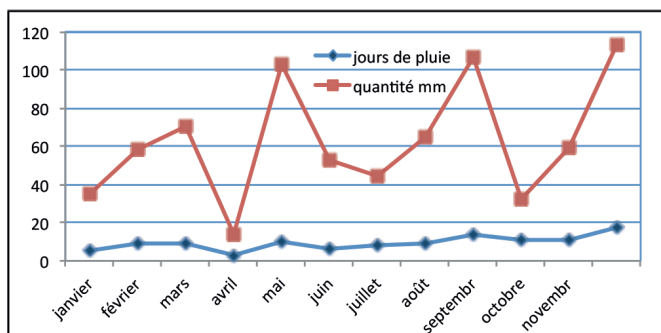
A déposer dans la borne ECOPILE mise à disposition dans le hall de la mairie.



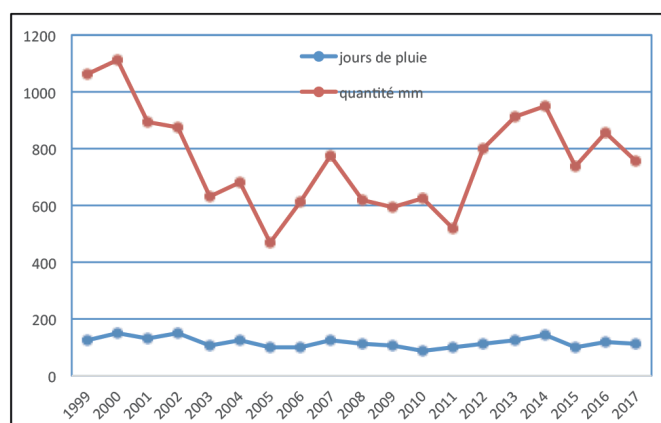
La météo sur la commune de Fay

La météo sur la commune de Fay année 2017

mois	jours de pluie	quantité mm
janvier	5	35
février	9	58
mars	9	70
avril	3	14
mai	10	103
juin	6	53
juillet	8	44
août	9	65
septembre	14	107
octobre	11	32
novembre	11	59
décembre	17	113
Total	112	753



Pluviométrie au fil des années		
années	jours de pluie	quantité mm
1999	128	1060
2000	153	1115
2001	132	894
2002	147	877
2003	104	631
2004	124	678
2005	102	466
2006	101	614
2007	124	772
2008	112	617
2009	109	592
2010	87	627
2011	100	517
2012	114	797
2013	126	911
2014	141	947
2015	98	740
2016	116	855
2017	112	753



En remerciant Monsieur Georges Yvon pour ses précieuses indications

L'ensemble du conseil municipal vous souhaite une bonne année 2018

CONTACTS UTILES

Mairie : 02 43 88 80 09 www.commune-fay.fr
 Syndicat Intercommunal : 02 43 83 51 97 www.syndicat-bocage-cenomans.fr
 Le Mans Métropole : 02 43 47 47 47 www.lemansmetropole.fr
 Centre hospitalier du Mans : 02 43 43 43 43
 Centre antipoison (Angers) : 02 41 48 21 21
 SAMU : 15 / Police : 17 / Pompiers : 18
 Numéro d'appel d'urgence : 112
 Gendarmerie de Coulans sur Gée : 02 43 88 82 06